

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES
MINISTRE DE LA DEFENSE ET DE
LA SECURITE
DIRECTION CENTRALE DES CADRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail · Démocratie · Paix

SECRET N° 86/445 du 1er/04/86

Portant nomination des Officiers
de l'Armée Populaire Nationale.

CCP.C.T

LE PRESIDENT DU COMITE GENERAL DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DE LA DEFENSE ET DE LA
SECURITE.

- VISAS:
- VU: La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - VU: La Loi 076/84 du 7/12/84, portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23/08/84, portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;
 - VU: La Loi 17/61 du 15/05/61, portant Organisation et Recrutement des forces Armées de la République ;
 - VU: L'Ordonnance 1/69 du 5/02/69, modifiant la Loi 11/66 du 22/06/66, portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
 - VU: L'Ordonnance 31/70 du 18/08/70, portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
 - VU: L'Ordonnance 2/72 du 19/04/72, portant Intégration des Services de Sécurité au sein de l'Armée Populaire Nationale ;
 - VU: L'Ordonnance 11/76 du 12/08/76, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18/08/70 ;
 - VU: Le Décret 70/357 du 25/11/70, portant Avancement dans l'Armée Populaire Nationale ;
 - VU: Le Décret 74/355 du 28/09/74, portant création du Comité de Défense ;
 - VU: Le Décret 84/356 du 08/08/84, portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU: Le Décret 84/936 du 25/10/84, portant création et Organisation du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
 - VU: Le Décret 84/938 du 25/10/84, portant Organisation de la Structure du Cabinet du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
 - VU: Le Décret 85/260 du 5/03/85, déterminant le Circuit d'Approbation des Actes relatifs aux Intégrations, Avancements et Révisions des Situations Administratives des Agents de l'Etat ;
 - VU: Le Décret 85/423 du 7/12/85, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 - VU: Le Décret 85/434 du 17/12/85, portant Organisation des Intérimaires des Membres du Gouvernement ;
 - VU: Le Décret 85/500 du 30/12/85, portant Inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'Année 1985, des Officiers de l'Armée Populaire Nationale ;

D.G.B.

D.C.F.

SECRET

Article I: Sont nommés à titre définitif, pour compter du 1er Avril 1986.
(2EME TRIMESTRE 1986).

POUR LE GRADE DE COLONEL:I. ARMEE DE TERRE:A. INFANTERIE:

Le Lieutenant Colonel: MBIA (Marti) ~~30RH/ZAB.~~

B. ADMINISTRATION:

Le Lieutenant Colonel: ICKONGA (Charles Daniel) ~~BOOL~~

II. ARMEE DE L'AIR:PERSONNEL NON NAVIGANT SERVICE GENERAL:ADMINISTRATION:

Le Lieutenant Colonel: LOUVOUEZO (Joseph-Grégoire) ~~BA-01/20~~

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT COLONEL:I. ARMEE DE TERRE:A. INFANTERIE:

Le Commandant: MACKOUMBA NZALIBI ~~30RH/ZAB~~

B. INFANTERIE AEROPORTEE:

Le Commandant: P I K A (Marcel) ~~C.S.~~

C. ADMINISTRATION:Intendance:

Les Commandants: Y O K A (Appolinaire) ~~B.C.I.~~

NGOYI (Gernard) ~~D.C.I.~~

D. MUSIQUE:

Le Commandant: MCKOUANY (Philippe) ~~R.A.H.~~

E. S A N T E :

Le Commandant: KINZONZI (Prosper) ~~D.C.S.S.~~

II. SECURITE PUBLIQUE:

Le Commandant: MBENGO (Auguste) ~~F.S.P.~~

III. SECURITE D'ETAT:

Le Commandant: BONGO (Joseph) ~~D.C.S.E.~~

IV. ARMÉE DE L'AIR:PERSONNEL NON NAVIGANT SPECIALISTE:

- a) Ingénieur Moteur Cellule:
 Le Commandant: KOUTABONGO (Léon-Charles) BA ~~01/20~~
- b) Officier Mécanicien:
 Le Commandant: MOSSINDZEDI (Emmanuel) BA ~~01/20~~

POUR LE GRADE DE COMMANDANT:I. ARMÉE DE TERRE:

- A. INFANTERIE:
 Le Capitaine: MBOU OKANA (Daniel) ~~3⁰RDH/ZAB~~
- B. ARMÉE BLINDÉE ET CAVALERIE:
 Le Capitaine: BANZOUZI (Daniel) ~~R.D.~~
- C. ARTILLERIE:
 Le Capitaines: DIAKAMONA (Valentin) ~~3⁰RDH/ZAB~~
 S I T A (Julien) ~~C.S.~~
- D. GÉNIE:
 Les Capitaines: NGOUY (Pierre) ~~Z.N.1~~
 SAMBA (Joseph) ~~C.S.~~
- E. TRANSMISSIONS:
Téchnicien Radio:
 Le Capitaine: GAMBZIE (Jules) ~~D.R.~~
- F. ADMINISTRATION:
 Le Capitaine: KOUKA (Bruno) ~~D.S.I.~~
- G. POLITIQUE:
 Le Capitaine: MISSANOU (Jean-Félix) ~~DAGEB.~~
- H. S P O R T:
 Le Capitaine: NGAYO (Michel) ~~D.S.M.~~
- I. S A N T É:
 Les Capitaines: MAYEMBO (Patrice) ~~3⁰RDH/ZAB~~
 HOUNOUNGA TOULOUNGOU Jean-Baptiste ~~D.S.S.~~
 NZAMBILA (Joseph) ~~D.C.S.S.~~
 IBATA (Pascal) ~~D.C.S.S.~~

II. SECURITE PUBLIQUE:

- Les Capitaines: YOKA (Jean) ~~F.S.P.~~

- III.- ~~III~~ PIONKQUA (Jacques) P.S.P.
SECURITE D'ETAT :
- Le Capitaine : KONDO (Barthélemy) D.C.S.E.
- IV.- ~~IV~~ RMEE DE L'AIR :
- A.- Personnel Navigant :
Pilote de Transport :
- Le Capitaine : NKALY-TCHIBINDA (Dieudonné) ~~BA 01/20~~
- B.- Personnel non Navigant Spécialiste
Officier Mécanicien :
- Le Capitaine : SIBILA (Alphonse) ~~BA 01/20~~
- C.- PERSONNEL NON NAVIGANT SERVICE GENERAL
Administration :
Intendance :
- Le Capitaine :- EBOUNDZIAND (Maurice) ~~BA 01/20~~
- V.- ~~V~~ RMEE DE MER
POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE (COM-
MANDANT)
Fusilier :
- Le Lieutenant de Vaisseau :- NKOUNKOU-BALOSSA (Jean) ~~B.N. 02~~

Article II.- Le Ministre de la Défense et de la Sécurité et le Ministre des Finances et du Budget, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel, ~~de la République Populaire du Congo et~~ Communiqué partout où besoin sera. /-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 1er AVRIL 1986

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense et de la Sécurité :

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre ;

Pour le Ministre des Finances et du Budget en mission,
P.O. Le Ministre du Plan et de l'Economie ;

Ange-Edouard POUNGUI.-

Pierre MOUSSA.-